

## Contraintes sociales à la stérilisation : les femmes de l'Allemagne orientale

(1) Selon quelques rares articles de presse et selon quelques chiffres ponctuels

(2) Le terme allemand — fréquemment invoqué par les personnes concernées pour expliquer les motifs qui les ont amenés à ce choix d'une stérilisation comme mode de régulation des naissances définitif de "VERUNSI-CHERUNG" désigne notamment le processus qui conduit progressivement à ce sentiment d'insécurité.

(3) Il est remarquable que la loi légalisant l'IVG ait été l'une des rares lois adoptée par la 'Chambre du Peuple' (le Parlement de l'ex-RDA) où il y avait opposition: il y eut huit abstentions et quatorze députés chrétien-démocrates s'y étaient opposés.

La question des stérilisations des femmes en Allemagne orientale constitue une problématique complexe. La nature opposée des deux modèles sociaux qui ont coexisté durant une quarantaine d'années ont laissé leur empreinte sur les structures sociales, économiques et juridiques des deux parties de "l'Allemagne Unifiée". A ce jour, des oppositions importantes subsistent aussi bien pour la contraception, l'IVG et la stérilisation que la politique familiale. Elles perpétuent ce que l'écrivain allemand Peter Schneider appelle "*le mur dans les têtes*", qui renvoie à des différences de mentalité très profondes. La régulation de la fécondité est un domaine où cette différence se fait particulièrement sentir. La situation économique et sociale a des conséquences fondamentales sur l'attitude des femmes, notamment dans les nouveaux "Länder". Depuis l'Unification, elles ont vraisemblablement massivement recours à la stérilisation volontaire (1). Cette opération apparaît ici non seulement comme un moyen de régulation des naissances mais comme une sorte de "palliatif", un substitut à d'autres moyens de régulation de la fécondité, étant donné que les moyens contraceptifs réversibles sont désormais payants dans la majorité des cas et que l'IVG légalisée demeure le plus souvent non remboursable depuis l'Unification allemande. Même si dans le domaine de la fécondité, il n'est guère aisé de démontrer une corrélation avec des facteurs conjoncturels socio-économiques, il est cependant hautement vraisemblable que, dans ce cas précis, l'augmentation sensible de ces stérilisations "volontaires" ait été provoquée non seulement par un sentiment d'insécurité sociale (2) dérivant de causes économiques, mais aussi par une incertitude d'ordre juridique à la suite du bouleversement des conditions de vie entraîné par l'unification de deux systèmes idéologiques allemands, autrefois diamétralement opposés.

Politique familiale, statut des femmes et législation en matière de régulation des naissances avant l'unification : deux modèles opposés

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les deux systèmes idéologiquement et politiquement opposés allemands ont évolué de manière contradictoire dans tous les domaines sociaux : politiques familiales, statut de la femme, modèles familiaux, attitude à l'égard de la régulation des naissances. La mise en oeuvre de l'Unification allemande en parut même menacée. Déjà dans la première partie du TRAITÉ D'UNIFICATION, une demi-phrase discriminatoire précisait qu'il fallait "également prendre en compte les intérêts des femmes et des handicapés..." Quant à la seconde partie du TRAITÉ D'UNIFICATION, elle a tout simplement failli ne pas être ratifiée. A la fin de l'année 1990, en plein processus d'unification, l'Allemagne s'est en effet trouvée "divisée" sur l'épineux sujet de l'IVG. Cette polémique a ressurgi avec la question complexe, sur le plan juridique et constitutionnel, de la légis-

lation à appliquer pour l'Allemagne Unifiée : soit le § 218 du Code Pénal de l'Allemagne de l'Ouest (législation plutôt restrictive comparée aux autres pays de l'Europe), soit un texte libéral semblable à celui de l'ex-RDA.

Le paragraphe 218 du Code Pénal allemand qui sanctionne l'avortement d'une peine de prison ou d'une amende date de la première Unification allemande de 1871. Il a subsisté dans la partie occidentale du pays, mais sous une forme révisée à la suite de la pression du mouvement des femmes et d'autres groupes sociaux. En 1976, l'IVG a été finalement autorisée durant le premier tiers de la grossesse, à la condition que certaines raisons justificatives soient satisfaites. Outre les trois "indications classiques" fondées sur des raisons médicales, eugéniques ou "éthiques" (en cas de viol ou d'inceste), la quatrième admettait que l'IVG pouvait être pratiquée pour des raisons sociales (environ 90 % des cas).

Dans la partie orientale de l'Allemagne, en revanche, l'IVG avait été légalisée, définie comme "mesure de planification familiale" dès 1972, sans qu'il y ait eu de mobilisation du mouvement des femmes (3). Cette intervention y était remboursée. Quant à la contraception, elle était libre et gratuite. Conformément aux conceptions marxistes — et en fonction de besoins économiques — les femmes étaient fortement intégrées au marché du travail, aussi les infrastructures de garde pour les enfants en bas âge étaient largement développées. Il s'agissait donc là d'une organisation sociale tout à fait différente de celle de l'Allemagne de l'Ouest, où le rôle de la femme demeurait — de la seconde Guerre mondiale jusqu'aux années quatre-vingt — sinon largement subordonné aux célèbres trois "K" (Kinder, Küche, Kirche : "Enfants, Cuisine, Eglise"), tout au moins d'avantage orienté vers le modèle de la femme au foyer et de la mère qui s'occupe des enfants en bas-âge. Jusqu'à ce jour, le taux d'activité des mères actives en Allemagne de l'Ouest est d'ailleurs nettement inférieur à celui de leurs consoeurs de l'Est.

C'est dire si le processus d'harmonisation de ces deux modèles s'est finalement avéré plus long et plus ardu que prévu. La polémique sur la réglementation de l'IVG ayant failli constituer la "pierre d'achoppement" de l'unification allemande, le TRAITÉ D'UNIFICATION de 1990 prévoyait une disposition provisoire laissant subsister les textes divergents dans les deux parties du pays jusqu'à ce qu'une nouvelle loi ait été adoptée pour l'ensemble. A travers les divers débats publics sur l'IVG de 1991 et 1992, une proposition de compromis émanant de parlementaires sociaux-démocrates et libéraux ainsi que d'une trentaine de "dissidents" chrétiens-démocrates, parut bénéficier d'un large consensus politique et social. Elle consistait à légaliser l'IVG après une consultation préalable obligatoire et durant les trois premiers mois de la grossesse. D'après divers sondages d'opinion en 1992, 76% de l'ensemble de la population allemande (82 % dans les nouveaux "Länder") approuvaient cette réglementation libé-

(4) Selon l'ART.  
24 B DU SGB. V

(5) Comme la  
Saxe-Anhalt,  
Brandebourg et  
Mecklembourg-  
Pomeranie

(6) BLUME,  
Angelika,  
*Stérilisation*, 1991,  
p. 13.

(7) Pour ce qui est  
de la région du  
Brandebourg, les  
chiffres annoncés  
sont au double,  
voire triple ou  
quadruple d'une  
année à l'autre  
entre 1991 et  
1993. Ces chiffres  
se trouvent confir-  
més par le  
*Spiegel* No 22/  
1992

(8) Cf. sur ce  
point aussi  
HUBERT, Michel,  
"L'évolution démographique des  
deux Etats alle-  
mands jusqu'à  
l'Unification", pp.  
207-236, dans: *La  
mise en oeuvre de  
l'unification alle-  
mande 1989-  
1990*, publ. par  
l'Institut  
d'Allemand,  
Université de la  
Sorbonne  
Nouvelle No 25,  
Décembre 1998.

(9) Cf. sur ce  
point HUBERT, M.  
"Cinq ans après :  
Bilan de l'évolu-  
tion démogra-  
phique dans  
l'Allemagne Unie  
(1990-1995)",  
dans: *Revue  
d'Allemagne*,  
p.606

(10) Dès mai  
1992, la Deutsche  
presse-agentur (le  
service d'informa-  
tion pour l'en-  
semble de la pres-  
se allemande) a  
révélé que des  
femmes est-alle-  
mandes de la  
tranche d'âge  
entre 19 et 33 ans  
ainsi que des  
femmes nulipares  
se seraient fait  
stériliser.

rale pour l'Allemagne Unie. Elle fût finalement adoptée par 357 voix contre 284 au Bundestag (Diète fédérale), approuvée par la seconde chambre, le Bundesrat (représentant les gouvernements des "Länder"). Seule la Bavière s'y était opposée, annonçant qu'elle déposerait un recours en conformité à la constitution. Ce recours, introduit aussitôt devant la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe entraîna un arrêt de suspension provisoire de la loi qui venait d'être votée. Sur les huit juges appelés à se prononcer, l'on comptait sept hommes pour une femme. Fait remarquable, aucun d'entre eux n'était originaire de l'ancienne Allemagne de l'Est. Le 28 mai 1993, ce collège de huit magistrats déclara que l'IVG pratiquée sans "indication" justificative impérative était désormais "non sanctionnable" mais "contraire au droit". Un tel verdict, adopté par six voix contre deux — et en opposition avec les conclusions des juridictions suprêmes de pays voisins comme la France ou l'Autriche —, déclarait l'incompatibilité avec la Loi fondamentale de la RFA, ce qui annulait le vote législatif. Ce jugement de la Cour de Karlsruhe présente des conséquences sociales immédiates et significatives.

#### Méthodes de régulation des naissances dans l'Allemagne unie

Aux termes de la nouvelle législation réglementant l'IVG adoptée dans l'Allemagne unie, la contraception, —auparavant gratuite pour les femmes est-allemandes — n'est plus remboursée que pour celles qui ont "moins de vingt ans révolus". Le remboursement de l'IVG, assuré auparavant depuis 1976 en RFA, n'est plus garanti dans les cas où l'IVG se réfère à des raisons sociales. L'IVG étant dès à présent déclarée "non sanctionnable" mais "contraire au droit". Cette intervention, ainsi que tous les frais annexes, n'est plus remboursable par les Caisses d'Assurance Maladie qu'en présence d'une "indication" extrêmement stricte (réduite aux seules indications médicales et criminologiques). La stérilisation volontaire, en revanche, est déclarée "non contraire au droit" lorsqu'elle est pratiquée avec le consentement de la personne concernée. Après un entretien obligatoire avec un médecin, suivi d'un délai de réflexion d'environ deux semaines, toute personne souhaitant subir une stérilisation volontaire peut donc y procéder en toute légalité. Les frais de l'intervention, ainsi que les frais annexes (anesthésie totale ou locale) sont entièrement pris en charge par les Caisses d'Assurance Maladie (4).

Les conséquences sociales d'une telle incitation économique ne se sont pas fait attendre, particulièrement sur le comportement des femmes les plus démunies, majoritairement est-allemandes. Avant l'unification, la contraception était gratuite pour les femmes de l'ancienne RDA. Celle-ci n'étant désormais plus remboursable que jusqu'à l'âge de "vingt ans révolus", cet état de fait pousse de nombreuses jeunes femmes en situation économique précaire à éviter tout simplement les frais de contraception ou encore à "repousser" cet "investissement" d'un mois sur l'autre (un paquet de pilules coûte approximativement la somme de 300 FF, et un stérilet 900 francs français). Par ailleurs, d'après les dernières statistiques, on constate une nette augmentation du nombre des IVG dans les nouveaux "Länder" (l'ex-RDA), notamment dans les régions dotées d'un taux de chômage féminin extrêmement élevé (5). En l'absence de toute statistique officielle, et en raison des déclarations non obligatoires, il est en revanche difficile de se faire une idée exacte du pourcentage des stéri-

lisations volontaires employées comme moyen de régulation des naissances. Selon cette récente enquête représentative, il serait approximativement de 6% pour la population féminine ouest-allemande et d'environ 3 % pour les femmes de l'Allemagne Orientale après l'unification allemandes. Soit, en chiffres absolus, de 100 000- 110 000 en Allemagne de l'Ouest et de 20 000 à 40 000 dans les nouveaux "Länder" (l'ex-RDA) (6). Pour ce qui est du nombre des stérilisations dans les nouveaux "Länder" après 1990, les rares chiffres précis ont été communiqués dans la presse allemande. Ponctuels et publiés uniquement pour certains hôpitaux des nouveaux "Länder", ils permettent de prendre la mesure de cette augmentation "à flambée" des stérilisations dans la partie orientale de l'Allemagne. Avant l'Unification, dans les services obstétriques des cliniques et hôpitaux à Magdebourg (capitale de la région de Saxe Anhalt), l'on comptait en moyenne 3 stérilisations par an, alors qu'après l'Unification, on comptait 3 à 4 stérilisations par jour (7). Il semble qu'à la veille de l'unification, l'ancienne RDA comptait entre deux cent et quatre cent stérilisations pour l'ensemble de la population féminine. On cite aujourd'hui le chiffre de 1200 stérilisations pour la seule année de 1991 pour une seule clinique de Magdebourg ! Depuis l'Unification, le taux de ces stérilisations aurait ainsi doublé, triplé, voire même selon des évaluations concordantes augmenté de 400 à 600%. De fait, l'une des conséquences spectaculaires de l'Unification reste une chute abrupte de la natalité. Laquelle se produit avant tout dans ces nouveaux "Länder" correspondant à l'ancienne République démocratique allemande : près de 60 % entre 1990 et 1993 (8). L'indice conjoncturel de fécondité chute pour l'Allemagne de l'Ouest de 1,45 en 1990 à 1,34 en 1995 et, pour la partie orientale, de 1,52 en 1990 à 0,77 en 1993 et 1994, pour remonter légèrement en 1995 à 0,84 (9).

Si les chiffres des stérilisations restent tout à fait approximatifs, trois périodes successives semblent avoir caractérisé les motivations du recours à cette intervention. Dans l'ancienne RDA, le nombre des stérilisations était resté extrêmement bas en raison de la politique familiale pro-nataliste de l'ancien régime socialiste de la République démocratique allemande. Avec l'avènement de l'Unification allemande et la libéralisation consécutive à la loi réglementant la stérilisation, il y a eu de toute évidence un "effet de légalisation" flagrant, une sorte de "rattrapage" concernant principalement les femmes multipares ayant réalisé le nombre d'enfants désirés. Les stérilisations volontaires constituent alors "une nouvelle liberté" pour des femmes qui privilégient un moyen définitif de maîtrise de la fécondité après avoir réalisé le nombre d'enfants correspondant à leur choix (il s'agirait notamment là de la tranche d'âge de femmes entre 35 ans à 49 ans, pour la plupart mariées et multipares). Ce ne n'est que par la suite que l'on commence à cerner d'autres motivations. Dans certains cas, loin de constituer un choix individuel, délibéré et positif, le recours à la stérilisation semble lié à des contraintes d'ordre économique. Ce qui expliquerait pourquoi elles concernent de plus en plus de femmes jeunes (entre 18 et 33 ans) et nulipares (n'ayant pas encore fait d'enfants) (10). Un très grand nombre de femmes de l'ancienne RDA se trouvant dans une situation sociale de plus en plus précaire, un nombre croissant d'entre elles ont recours au moyen de la stérilisation volontaire. Ce phénomène qui, dans un autre contexte social, pourrait trouver une interprétation posi-

tive ou être analysé comme simple effet d'alignement ou de changement au niveau du comportement procréateur, semble revêtir dans ce cas précis une signification particulière et doit paraître comme étant un "signal d'alarme".

Nouvelle forme de régulation des naissances ou liberté "stérile" due à la précarité sociale ?

Si l'on ne peut établir un lien direct entre la conjoncture particulière de l'Unification et le recours massif des femmes de la partie orientale de l'Allemagne à un mode irréversible de régulation de la fécondité, une telle concomitance exprime en tout état de cause l'importance et la gravité du "choc social" qu'a représenté l'unification allemande pour les femmes de l'Allemagne Orientale. Depuis 1990, l'unification a entraîné une transformation profonde de leurs conditions de vie. Comme il s'agit d'une remise en cause de droits qu'elles croyaient définitivement acquis, cette perspective a été extrêmement difficile à accepter. Ces femmes considéreraient, en effet, que quelques-unes des véritables conquêtes sociales de leur pays étaient précisément leur droit à une libre planification familiale, ainsi que la garantie d'une certaine compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle. La crainte de voir disparaître ces acquis lors de l'unification a produit un sentiment d'insécurité extrême qui s'est traduit par une véritable "peur de l'avenir" (11). Notons que des expressions comme "peur de l'avenir", et la notion d'"insécurité" apparaissent de manière récurrente dans les déclarations de femmes est-allemandes lorsqu'elles s'efforcent d'expliquer les motifs qui les amènent à procéder à ce mode de régulation des naissances définitif. L'augmentation considérable des stérilisations depuis l'Unification allemande recevrait là un début d'explication tout à fait consistant. Comme certaines d'entre elles l'ont exprimé au début du processus de l'unification allemande de manière fort éloquente et imagée, les femmes est-allemandes redoutaient -et redoutent toujours- de se retrouver "avec un gros ventre et sans travail"(12). De fait, le taux de chômage des femmes des nouveaux "Länder" n'a cessé d'augmenter depuis 1990 (13).

La corrélation, que nous nous sommes efforcés de mettre en évidence entre la mise en cause d'acquis sociaux que les femmes de l'ex-RDA croyaient définitifs et le recours à la stérilisation comme mode de régulation des naissances, conforte notre hypothèse de départ, confirmée par certaines analyses et des articles de journaux qui nous sont parvenus depuis que cette investigation a été lancée. De source officielle, cette analyse semble également partagée, notamment par les publications récentes de L'Institut fédéral de recherche en matière de démographie : "la question de savoir dans quelle mesure le fait que la stérilisation soit intégralement prise en charge par les organismes d'Assurance sociale, à la différence de l'interruption volontaire de la grossesse, semble renforcer chez les femmes, qui doivent couvrir par leurs propres moyens les coûts d'une IVG, la tendance de prendre la décision de faire pratiquer une stérilisation, doit rester ouverte. Il s'agit cependant d'un fait indiscutable que, selon les déclarations de médecins dans les nouveaux "Länder", de nombreuses jeunes femmes se sont faites stériliser par peur de risquer de perdre leur emploi lors de la naissance d'un enfant"(14). Ce phénomène semble en effet singulièrement aggravé par le fait que l'embauche des femmes dans un certain nombre d'entreprises de l'ex-RDA dépendrait de la présentation d'un "certificat de stérilisation".

Le fait que des "certificats de stérilisation" soient littéralement utilisés comme "stratégie sur le marché du travail" par un certain nombre de femmes de l'Allemagne Orientale pour trouver plus facilement un emploi démontre cruellement leur situation de détresse aiguë (15). En tout état de cause, cette tendance des femmes est-allemandes à recourir de plus en plus massivement à la stérilisation depuis le début des années quatre-vingt-dix permet de prendre la juste mesure du cataclysme provoqué par la rencontre de deux modèles sociaux opposés, voire du séisme social qui a traversé la société allemande depuis l'Unification et qui continue à se manifester, tout en s'atténuant, au cours des années. En dehors d'un quelconque effet de "rattrapage" ou d'"alignement", ce phénomène semble révéler un problème spécifique d'"identité collective" particulièrement sensible pour la population féminine de l'ancienne République démocratique allemande.

En guise de conclusion, j'aimerais citer une sociologue de la famille, auteure de l'une des rares enquêtes qualitatives sur ce phénomène des stérilisations volontaires des femmes est-allemandes, Jutta Gysi. Cette dernière constate qu'il y a eu, à l'issue de la seconde guerre mondiale, malgré l'expérience d'une césure politique et éthique brutale, le phénomène d'un 'bébé boom', qui allait en s'affirmant progressivement au cours des années cinquante. Or, au lendemain de la réunification des deux Allemagnes, la chute abrupte de la natalité dans la partie orientale de l'Allemagne est patente et ce phénomène de stérilisations massives est, selon cette sociologue, non seulement l'indice d'une modification profonde du comportement en matière de procréation et de régulation des naissances mais paraît en tout à fait symptomatique d'une perte d'identité collective. Elle conclut : " Nous ne venons pas d'un pays détruit par la guerre, mais d'un monde différent" (16).

C. Ottomeyer-Hervieu enseigne à l'Université Paris VII.

(11) Cf. sur ce point "Peur de l'avenir..." 'Taz' du 21 février

(12) Cf. interviews 'Der Spiegel' n° 22 du 28 mai 1990

(13) Pour ce qui est du chômage des femmes de l'ex-Rda, l'on note une croissance continue depuis l'unification allemande. Cf. Rehfeld, Udo, "Le modèle allemand à l'épreuve du chômage", problèmes économiques no 2.549, 31/12/1997. et: *Amtliche Nachrichten der Bundesanstalt für Arbeit, Arbeitsmarktanalyse für die alten und die neuen Bundesländer*, 45. Jahrgang, éd. spéciale, Nürnberg, 13 juin 1997.

(14) Cf. sur ce point Roloff, J., *L'IVG en Allemagne occidentale et orientale*, 1997, p. 19

(15) Cf. sur ce point aussi Ahrendt, H.J. etc., dans 'Pro familia 2/93 et 'Der Spiegel' no 22/1992, entre autres(16) J. Gysi dans 'Taz' du 21/02/1994.

## Biblio

- Ahrendt H.-Joachim, Canzler Eberhard, Burgschweiger Kathrin, 1993, "Problèmes de contraception et de stérilisation dans les nouveaux "Länder" dans: *Pro familia magazin* no 21, p. 11 sq.
- Hubert Michel, *L'Allemagne en mutation - Histoire de la population depuis 1915*, Presses de sciences po', Paris, 1995
- Ottomeyer-Hervieu Christina, "L'Eugenisme et les premières mesures d'hygiène raciale du troisième Reich", dans *Sexe et Race - aspects du darwinisme social du XIXe au XXème siècle* (c.e.r.g.) sous la dir. de RitaThalmann, Paris VII, séminaire 1986/1987, pp. 135 à 157.
- Ottomeyer-Hervieu Christina, *L'avortement en Allemagne et en France - une étude comparée*, Thèse soutenue en 1994, Paris III, 1994, 2 tomes + annexes.
- Ottomeyer-Hervieu, Christina, *L'Allemagne - de la division à l'unité*, sous la dir. D'henri menudier, public. De l'Institut d'assurances, Paris, 1991, pp. 149 à 157
- Ottomeyer-Hervieu, Christina, "Réforme du paragraphe 218 - la décision de la cour constitutionnelle de karlsruhe du 28 mai 1993", dans: '*Documents - Revue des questions allemandes*' no 2, Paris, 1993, pp. 85-91. Et "la détresse des femmes Est-allemandes", dans: '*le Monde des débats*' no. 25, décembre 1994.